

SOMMAIRE

- Page 1 : - Editorial
- Page 2 : - Autonomie et grand âge
- Pénurie de médicaments
- Page 3 : - Retraités de NEXTER
- Et pendant ce temps là
- Non à la CSG
- Page 4 : - Loi anti-casseurs
- La syndicalisation, être à l'offensive
- Conférence Nationale UFR

EDITORIAL

Quelques jours après l'intervention du président de la République, la désillusion a refait surface.

Nous pouvons être certains d'une chose, c'est que le cap ultralibéral est confirmé. « *Chacun doit faire un effort* », c'est-à-dire travailler plus pour les salariés, maintien de la CSG pour les retraités et la pénalisation pour les demandeurs d'emplois.

Ne soyons pas dupes, malgré les déclarations des députés de la majorité LREM, il semble que le désenchantement est bien présent.

Après avoir gagné du temps et mener aux frais de l'État, la campagne des européennes, il ne reste plus aucun espoir. Même la presse et les commentateurs zélés sont obligés de constater la déception suite aux propositions du gouvernement.

Rien ne semble faire bouger le président de la finance malgré les journées de manifestations intersyndicales, les mouvements des gilets jaunes, les actions dans de nombreuses entreprises, les fameux cahiers de doléances et les échanges dans les réunions publiques.

Que dire de l'opération solidarité des multinationales du CAC 40 pour «Notre-Dame» qui a démontré que les caisses sont pleines, alors que l'on nous rabâche tous les jours qu'il n'y a pas d'argent pour répondre à nos revendications. Macron reste sourd aux exigences de dignité et d'égalité des Français(es) que sont le pouvoir d'achat, les pensions, les salaires, les minimas sociaux, la fiscalité et le SMIC.

Mais, il ne reste pas sourd aux sirènes de la finance puisqu'il impose, travailler plus, supprimer des jours fériés, allonger la durée de l'âge de départ à la retraite.

Dans cet esprit, le Conseil National de notre UFR appelle l'ensemble de ces adhérents à participer aux actions revendicatives proposées, à poursuivre les luttes qui nous conduiront à un réel changement de société.

Nous voulons bien rentrer dans le nouveau monde mais celui des solidarités, de la tolérance et des coopérations.

Priorité aussi à nos enfants et petits-enfants pour leur formation, leur autonomie financière, leur sécurité d'emploi, de salaire et de pension décente. Mais pour aller de l'avant, il faut aussi renforcer notre union fédérale en adhérents.

Poursuivons les luttes, c'est la seule solution qui peut nous amener à un réel changement de société, pour abattre le capitalisme.

Se rassembler pour combattre la réforme des retraites, supprimer la CSG et pour un retour aux cotisations sociales salariales et patronales pour assurer le financement de la Sécurité sociale

**Dans ses statuts, la CGT parle de lutte de classe et de masse.
C'est plus que jamais le moment de la mettre en application.**



Michel Camatte
Responsable de l'UFR

CSG



la
CGT

LA CONTRIBUTION
SOCIALE GÉNÉRALISÉE :
DÉJÀ 27 ANS...

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES TRAVAILLEURS
DE L'ÉTAT**

263, rue de Paris
Case 541
93515 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 55 82 89 00
Fax : 01 55 82 89 01
E-mail : trav-etat@cgt.fr

La prise en charge de la perte d'autonomie constitue un énorme défi démographique et financier qu'aucun gouvernement n'a osé jusqu'alors relever.

La CGT n'a pourtant cessé d'exiger une loi pour faire face aux enjeux de la société et répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées.

En 2040, 2 millions de personnes se trouveront en perte d'autonomie au lieu de 1,3 million aujourd'hui. Par conséquent, il faudra quasiment doubler le financement (30 milliards actuels dont 24 milliards pris en charge par la solidarité nationale).

Un rapport comprenant 10 propositions clés et 175 « idées » a été remis à la ministre de la Santé. Son but est d'alimenter le projet de loi qui devrait être présenté prochainement.

Surtout, ne pas se méprendre face

à la nouvelle offre de soins à domicile puisque les mesures budgétaires de l'État seront insuffisantes pour répondre aux questions de la présence humaine, de la revalorisation des carrières et des salaires, de l'accessibilité financière en diminuant le reste à charge pour les familles des résidents en EHPAD. En effet, ces questions devraient être traitées à budget constant par un redéploiement des ressources déjà existantes.

La CRDS* devant prendre fin en 2024, l'instauration d'un nouveau prélèvement est avancée.

L'exigence CGT pour la reconquête de la sécurité sociale, implique que la prise en charge de la perte d'autonomie soit intégrée dans la branche maladie de la sécurité sociale. Le financement de ce droit nouveau peut être réalisé en supprimant des exonérations des cotisations qui atteignent cette année 50 milliards (30 milliards d'exonération + 20 milliards de CICE transformé en baisses de cotisations).

Pour la CGT, la création d'un grand service public de l'autonomie est indispensable. Il permettrait l'accès à toutes les personnes concernées, à un service de proximité dans les meilleures conditions et à égalité sur l'ensemble du territoire avec des personnels mieux formés et mieux rémunérés. Une politique de prévention ambitieuse tout au long de la vie s'avère incontournable.

Selon la CGT, la mobilisation pour gagner un grand service public de l'autonomie, financé par la sécurité sociale doit être une préoccupation permanente, dans les EPHAD (Personnels et familles), sur les lieux de travail et de vie. Cette revendication est portée par la CGT dans toutes les actions et manifestations. Il y a urgence puisque 200 000 créations d'emplois sont nécessaires aujourd'hui dans les EHPAD selon la CGT.

*CRDS : Contribution à la réduction de la dette sociale

▼ PÉNURIE DE MÉDICAMENTS, UN DANGER POUR LA SANTÉ PUBLIQUE

/ Gilles LE MIGNON

Depuis plusieurs années, nous constatons en France et dans d'autres pays européens, de plus en plus de ruptures de stocks de médicaments et de vaccins.

L'an dernier la pénurie concernait 530 médicaments en rupture de stocks pour des traitements considérés comme essentiels. Aujourd'hui, 80% des principes actifs sont fabriqués en Inde et en Chine sur un nombre de sites restreint. Ces deux pays exportent vers l'ensemble de la planète, et la France n'est bien sûr pas prioritaire puisque la loi du marché est de vendre plus cher des médicaments à d'autres pays. Nous constatons aussi, une forte concentration des lieux de production. Selon une enquête réalisée par l'institut BVA, 25% des répondants se sont déjà vu refuser la délivrance d'un médicament ou d'un vaccin pour cause de pénurie. Ce taux monte à 31% pour les personnes atteintes par une affection de longue durée (ALD).

Ainsi, 45% des personnes confrontées à ces pénuries ont dû reporter leur traitement, le modifier, voire y renoncer ou l'arrêter complètement. Ces pénuries de médicaments ont de graves conséquences pour les

patients, il n'y a pas toujours d'alternatives thérapeutiques. Le pharmacien les renvoie vers un spécialiste dont les délais varient de 3 à 10 mois, voire plus. En attendant, on « bricole », les patients se dispensent des médicaments. D'autres commandent sur internet, malgré les risques de contrefaçons.

En 2014, les industriels se sont engagés à mettre en place des sites alternatifs de production. Ils n'ont rien fait. Et ils continuent à avoir une gestion à flux tendus pour des raisons de rentabilité, alors qu'il faudrait des stocks de sécurité. Nous savons aussi que fabriquer les « vieux » antibiotiques n'intéresse plus les laboratoires qui préfèrent lancer des nouveaux médicaments. L'association France Assos Santé regroupant 85 associations de patients, de victimes, consommateurs et de familles, réclame une régulation au niveau européen avec une harmonisation des politiques du médicament. Dans un rapport, les sénateurs français demandent la création d'un pôle public national de production et de distribution du médicament pour recréer les conditions d'une production de proximité. En attendant les multinationales font du « fric » sur le dos des malades, créant ainsi un gros risque de santé public à court terme.

▼ RETRAITÉS DE NEXTER

ADHÉRENTS À LA MUTUELLE CIVILE DE LA DÉFENSE (MCDEF)

/ Régis RUELLE

Lors du débat parlementaire sur le projet de Loi de financement de la sécurité sociale 2019, la question du reste à charge zéro pour les soins dentaires, optiques et auditifs s'est invitée dans le débat.

Le cabinet conseil Santiane préconisait une hausse des cotisations pour les retraités de 9,4% en 2019. La MCDEF vient de procéder à la révision de ses cotisations pour 2019 pour les différents contrats. Les retraités de Nexter en couple partis avant janvier 2015, sont désormais dans un contrat fermé, donc sans entrée contrairement aux nouveaux retraités depuis cette

date qui sont rattachés au contrat des actifs. Par conséquent, avec un taux de cotisation inférieur.

Pour preuve, un courrier adressé aux adhérents prévoit une hausse de 20% en 2019.

Lors du débat du projet de loi Pacte, La présidente de la Commission Spéciale de l'Assemblée Nationale, et députée LREM indiquait : « *Nous empêcherons les mutuelles d'augmenter leur tarifs* » et « *Nous prendrons nos responsabilités face aux mutuelles* » et de rajouter « *On peut aussi employer la coercition pour empêcher les mutuelles d'augmenter leurs tarifs* ».

Comment peut-on tenir un tel discours, non suivi d'effets, alors que nous sommes dans une situation

où la loi de financement de la Sécurité Sociale 2019 amplifie les exonérations de cotisations salariales et la baisse des cotisations employeurs conduisant au désengagement de plus en plus important du régime obligatoire.

Plusieurs de nos syndicats et sections de retraités ont interpellé les députés de la majorité.

La CGT condamne ces situations et exige le retour des adhérents du contrat retraités « historiques » dans l'actuel contrat Groupe, ce qui aurait pour conséquence de retrouver un contrat équilibré financièrement, des cotisations en baisse et avec la possibilité de nombreuses entrées de nouveaux jeunes adhérents.

▼ ET PENDANT CE TEMPS

LÀ...

/ Christian BESSON

Pour les actes médicaux les plus chers, les remboursements ont baissé de 6 euros.

Depuis le 1er janvier, suite à un décret sur les conditions de prise en charge des frais relatifs à divers actes et prestations, le montant de la participation de l'assuré a été augmenté.

Par exemple, l'ablation d'un nodule de la thyroïde, le retrait de l'appendice par cœlioscopie, la photocoagulation au laser et tous les actes médicaux facturés 120 euros ou plus sont concernés par cette revalorisation de la prise en charge. Ainsi, la participation forfaitaire du patient passe de 18 à 24 euros. Seules, les femmes enceintes, les personnes invalides et les malades chroniques ne sont pas touchés par la réforme.

Le gouvernement justifie cette décision en affirmant vouloir « *mettre en cohérence la prise en charge par l'assurance maladie* » puisqu'un autre décret (datant de 2011) avait relevé le seuil d'application de la participation forfaitaire de 91 à 120 euros.

Le coût de la mesure devrait s'élever à 40 millions d'euros par an et les compléments santé rembourseront la participation forfaitaire dans la majorité des cas. Le président de la Mutualité française s'est exprimé sur cette nouvelle mesure « *injuste* » qui pourrait, par ailleurs, mener à une hausse des cotisations versées par les assurés.

▼ NON À LA CSG

/ Le Collectif UFR revendicatif

Vieille de 26 ans, la Contribution Sociale Généralisée (CSG) a été augmentée de 1,7 point (ce qui représente une augmentation de 25,76%) depuis le 1er janvier 2018 par le gouvernement Macron.

Cela entraîne, pour nombre de retraités, une baisse significative de pouvoir d'achat... Suite aux actions revendicatives impulsées par la CGT, certains retraités ont eu droit à l'annulation de cette hausse ! Quatre taux différents sont en vigueur suivant les revenus fiscaux : 0% retraite non imposable ; 3,8% ou 6,6 % (dont 2,4% imposable) ; taux minorés suivant revenus fiscaux de référence. 8,3% (dont 2,4% imposable) pour le taux maximum.

La CGT est opposée au principe de la CSG puisque c'est la fiscalisation du financement de la Sécurité Sociale livrée au choix et arbitrages budgétaires de l'État en lieu et place des cotisations directes et explicites.

La CSG déroge ainsi à un principe fondateur de la Sécurité Sociale : la garantie et le contrôle qu'une partie est bien utilisée pour le financement de la protection sociale et non au budget de l'État.

La CGT est opposée non seulement à la hausse, mais à l'existence même de la CSG et revendique un financement transparent à travers les cotisations sociales.

La normalisation des violences policières reviendrait à terme à la casse des mouvements sociaux.

C'est ce que cherche le gouvernement en promulguant une loi anticasseurs qui ne serait en fait qu'une vraie loi anti-manifestants en nous faisant passer pour des émeutiers en puissance.

Ainsi, les LBD (Lanceurs de Balle de Défense) pourraient selon le Conseil d'État, continuer à éborgner des gens, à mutiler des manifestants. Ces armes ont un effet dissuasif et constituent une atteinte à la liberté fondamentale de manifester.

Faute de réponse politique à la crise sociale, le gouvernement joue donc la surenchère sécuritaire. En fait, l'exécutif s'inquiète.

Il s'inquiète des convergences qui se manifestent en certains ronds-points et dans les entreprises entre gilets jaunes et syndicalistes CGT, ou celles que nous avons connues lors des dernières manifestations à l'appel de la CGT et de plusieurs organisations syndicales pour l'augmentation du SMIC et des salaires, la justice sociale, les services publics et

le droit de manifester.

Ainsi, selon le ministre de l'Intérieur, ceux qui manifestent là où il y a de la casse seront complices des casseurs et seraient des factieux et des séditieux. Cela nous renvoie aux années 80 aux USA et au Royaume-Uni où Reagan et Thatcher répondaient par la répression aux revendications des aiguilleurs du ciel et des mineurs. D'autant que si l'objectif est d'interdire aux casseurs de manifester, l'arsenal juridique existant y répond déjà. Légiférer sur une loi anticasseurs après avoir inscrit l'état d'urgence dans la Constitution, cela revient à s'attaquer à notre démocratie. On n'ose même pas imaginer l'utilisation qui en serait faite par un gouvernement issu de la droite extrême. L'heure est plus que jamais à la résistance.



▼ LA SYNDICALISATION : ÊTRE À L'OFFENSIVE

/ Collectif UFR Vie syndicale

La situation sociale, nos luttes revendicatives et la mobilisation nécessaire contre les attaques perpétuelles du gouvernement à l'endroit des retraités, obligent à un déploiement et un renforcement des forces de la CGT et de notre Union Fédérale de Retraités en particulier.

Avec près de 3000 adhérents retraités à notre fédération et plus de 100 000 retraités dans notre champ fédéral, la question de la syndicalisation est posée dans les syndicats pour assurer une continuité syndicale, dans les sections de retraités pour les accueillir, mais aussi pour rencontrer les retraités sur leurs lieux de vie. Et qui mieux que les adhérents de nos sections peuvent aider à le faire. Le Conseil National de l'UFR, au regard de ces éléments et de la nécessité de faire grandir la CGT, invite les syndiqués retraités CGT à poser la question de l'adhésion à leurs amis, anciens collègues de travail, anciens camarades syndiqués actifs qui vivent sur les mêmes localités. Ce renforcement est nécessaire pour les mobilisations futures et pour l'obtention de réponses concrètes aux préoccupations des retraités.

▼ RELEVÉ DE DÉCISIONS CONFÉRENCE NATIONALE UFR, 28 ET 29 JANVIER 2019

La conférence nationale de l'UFR décide :

- de rédiger un appel relatif aux enjeux de la protection sociale ;
- d'adresser aux syndicats et sections de retraités le journal « Le Peuple » spécial retraites, sous format PDF ;
- d'avoir une expression en direction des jeunes retraités ;
- de redoubler d'efforts pour la rentrée des FNI et de mettre l'accent sur le rôle des syndicats d'actifs afin de faciliter la continuité syndicale ;
- de sensibiliser nos syndicats et sections pour qu'enfin les cotisations soient égales à 1% du montant de la retraite mensuelle conformément aux décisions de congrès ;
- de sensibiliser sur le rôle des syndicats et des délégués fédéraux régionaux dans la création de sections et de syndicats de retraités.